

COMMUNE
39570 CONDAMINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CONDAMINE

Nombre de membres

En exercice : 10 L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente.
Présents : 7 le conseil municipal de la Commune de Condamine,
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire,
sous la présidence de Hervé GUY, Maire de la Commune.

Date de convocation : 14/03/2025

Présents : Hervé GUY, Marie-Agnès DENIS, Brigitte GEOFFROY, Patrick JAILLET, Régis LANDRIN, Annick RENAUD, Serge ROUTHIER.

Absente excusée : Annie PONARD (pouvoir à Régis LANDRIN), Robert ROLEA (pouvoir à Serge ROUTHIER), Jacky PAGET (pouvoir à Annick RENAUD).

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick JAILLET

Délibération n° 02/2025 : Affectation des résultats 2024

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 5 572.68 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 572.68 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	146 282.31 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	151 854.99 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 8 805.85 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 8 805.85 €
AFFECTATION = C	=G+H 151 854.99 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	8 805.85 €



2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	143 049.14 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 15 329.00 € ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Hervé GUY

